

**Arrêté n°2025-18493**

Portant prolongation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet d'aménagement du quartier gare à Goussainville

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

**Vu** le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 06 mars 2025 nommant Mme Hélène GIRARDOT, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 27 mars 2025 portant nomination de M. Félix MEYSEN, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Val-d'Oise, secrétaire général adjoint de la préfecture du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°25-043 modifiant l'arrêté préfectoral n°25-011 du 28 mars 2025 donnant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 25-017 du 31 mars 2025 donnant délégation de signature à M. Félix MEYSEN, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Val-d'Oise, secrétaire général adjoint de la préfecture du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 10 avril 2024 portant nomination de M. Nicolas FONTAINE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 15 avril 2024, pour une durée de quatre ans ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°24-040 en date du 29 juillet 2024 donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°18189 en date du 3 avril 2025 donnant subdélégation de signature aux collaborateurs de M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

**Vu** la convention de veille foncière signée le 10 janvier 2011 entre l'Établissement public foncier d'Île-de-France et la commune de Goussainville ;

**Vu** la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, l'agglomération Roissy Pays-de-France et la commune de Goussainville signée le 10 juillet 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Goussainville n°2018-DCM-90A du 26 septembre 2018, par laquelle la commune a confirmé l'instauration d'un périmètre d'étude du projet de requalification du quartier de la gare ;

**Vu** la délibération n°2019DCM-61A en date du 27 juin 2018, par laquelle le conseil municipal de Goussainville a approuvé le Plan local d'Urbanisme de la commune et notamment l'orientation d'aménagement et de programme n°1 « Quartier de la Gare » définissant les orientations urbaines poursuivies pour ce secteur ;

**Vu** la convention-cadre entre l'agglomération de Roissy Pays-de-France et la commune de Goussainville signée le 5 juillet 2021 actant la double maîtrise d'ouvrage des collectivités pour le projet de requalification du quartier de la gare de Goussainville ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire de l'agglomération Roissy Pays-de-France n°DB22.062 du 17 mars 2022, par laquelle la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France a approuvé le bilan de la concertation préalable du projet ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Goussainville n°2022-DCM-038A du 23 mars 2022, par laquelle la commune a approuvé le bilan de la concertation préalable du projet ;

**Vu** la nouvelle convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, l'agglomération Roissy Pays-de-France et la commune de Goussainville, signée le 2 janvier 2025 et son article 10 précisant que l'EPFIF sera bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique ;

**Vu** la délibération n°DB25.066 en date du 10 avril 2025, par laquelle le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France a approuvé le lancement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur le Quartier Gare de Goussainville et a autorisé la saisine du Préfet du Val-d'Oise pour engager une enquête conjointe (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire) en vue de l'arrêté de la déclaration d'utilité publique et de cessibilité ;

**Vu** la délibération n°DEL2025-053A en date du 30 avril 2025, par laquelle le conseil municipal de la commune de Goussainville a approuvé le lancement d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire, en vue de la réalisation du projet de requalification du quartier de la gare de Goussainville ;

**Vu** le courrier co-signé par la commune de Goussainville et la communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France en date du 05 mai 2025 sollicitant auprès du préfet du Val-d'Oise, l'ouverture d'une procédure de déclaration d'utilité publique et la détermination des parcelles nécessaires au projet de requalification du quartier de la gare de Goussainville ;

**Vu** l'étude d'impact de l'opération du quartier de la gare à Goussainville ;

**Vu** l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) n°MRAe APJIF-2024-045, en date du 07 août 2024 sur l'étude d'impact environnemental du projet, prévu par l'article R.122-7 du code de l'environnement ;

**Vu** le mémoire en réponse des responsables du projet en date du 04 octobre 2024 (commune de Goussainville et Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France) faisant suite aux recommandations de la MRAe ;

**Arrêté n°2025-18493**

Portant prolongation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet d'aménagement du quartier gare à Goussainville

**Vu** la délibération n°DB25-046 du 20 mars 2025, par laquelle le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy-en-France a approuvé la déclaration de projet du quartier de la gare de Goussainville ;

**Vu** la délibération n°DEL2025-013A du 29 janvier 2025, par laquelle la commune de Goussainville a approuvé la déclaration de projet portant sur le projet du quartier de la gare de Goussainville ;

**Vu** le dossier d'enquête préalable à la DUP composé conformément aux dispositions de l'article R. 123-8 du code de l'environnement ;

**Vu** le dossier d'enquête parcellaire composé conformément aux dispositions de l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** la décision n°E25000055/95 du 10 juillet 2025 du président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise désignant Monsieur Gérard DECHAUMET, en qualité de commissaire-enquêteur, et Bernard AIME en tant que suppléant ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2025-18438 du 1er septembre 2025 prescrivant, au profit de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement du quartier gare à Goussainville et à la déclaration de cessibilité des parcelles nécessaires au projet ;

**Vu** les demandes formulées par la communauté d'agglomération Roissy-en-France et la commune de Goussainville relatives à une prolongation de la durée des enquêtes publiques conjointes jusqu'au 07 novembre 2025 ;

**Considérant** qu'il convient de mettre le dossier à disposition du public sur les sites internet des collectivités pendant une durée de 35 jours consécutifs ;

**Considérant** qu'il convient, par conséquent, de prolonger l'enquête publique ouverte par arrêté préfectoral du 1er septembre 2025 jusqu'au vendredi 7 novembre 2025 à 17h30 ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires,

## **ARRÊTE**

**Article 1** : L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet d'aménagement du quartier gare à Goussainville qui se déroulent du mardi 23 septembre au lundi 27 octobre 2025 inclus sont **prolongées** pour une durée de 11 jours, **soit jusqu'au vendredi 07 novembre 2025**.

**Article 2** : Le siège des enquêtes publiques conjointes demeure inchangé.

**Article 3** : Jusqu'à la fin de la prolongation de l'enquête publique, les modalités prévues par les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête n°2025-18438 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 demeurent applicables.

**Article 4** : L'expropriant notifiera aux propriétaires et usufruitiers intéressés l'arrêté portant prolongation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire conjointe, relatif au projet d'aménagement du quartier de la gare à Goussainville.

**Article 5** : Le public sera informé de la prolongation de l'enquête par un avis publié en caractères apparents au plus tard le dernier jour de l'enquête initiale dans deux journaux diffusés dans le département du Val-d'Oise.

L'avis de prolongation de l'enquête sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, au plus tard le dernier jour de l'enquête initiale et pendant toute la durée de la prolongation soit jusqu'au vendredi 07 novembre 2025, sur le territoire de la commune de Goussainville aux lieux

**Arrêté n°2025-18493**

Portant prolongation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet d'aménagement du quartier gare à Goussainville

habituels d'affichage administratif. L'accomplissement de cette mesure incombera au maire de Goussainville qui devra le certifier au terme de l'enquête.

En outre, dans les mêmes conditions de délai, il est procédé par les soins de l'expropriant à l'affichage de l'avis de prolongation de l'enquête sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique.

L'avis de prolongation de l'enquête sera également publié sur les sites suivants :

- <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>
- <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-quartier-gare-goussainville>

Les pièces du dossier soumis à l'enquête seront publiées sur le site internet de la Préfecture et sur le site internet dédié ci-dessus dans les mêmes conditions que celles fixées par l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête.

**Article 6** : Jusqu'à la fin de la prolongation de l'enquête publique, les modalités prévues par l'article 11 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête n°2025-18438 du 1er septembre 2025 sont applicables.

**Article 7** : Les registres d'enquête seront clos le **vendredi 07 novembre 2025 à 17h30**.

Après clôture des registres d'enquête, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans le délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales du public consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

**Article 8** : Les modalités prévues par les articles 13 à 18 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête susvisé demeurent applicables.

**Article 9** : La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, le directeur départemental des territoires, le président de l'EPFIF, le maire de Goussainville, le président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le **15 OCT. 2025**

Le Directeur Départemental des Territoires

Nicolas FONTAINE

**Arrêté n°2025-18493**

Portant prolongation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet d'aménagement du quartier gare à Goussainville